



DSSC – Département de la santé,
des affaires sociales et de la culture

Un quotidien intense et passionnant



Conseillère d'Etat, Cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Esther Waeber-Kalbermatten mène de front de nombreux dossiers et projets. L'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, les chantiers qui entourent le médical, la lutte contre le travail au noir, la politique familiale valaisanne 2030... les sujets sont nombreux. Pour en parler, *Bien Vivre* l'a rencontré.





Agenda 2030.
© Studio Bonnardot

Vous effectuez votre troisième mandat au Conseil d'Etat. Voilà deux ans que vous avez été réélue, quel est votre bilan à ce jour ?

Ce sont des années intenses et passionnantes, beaucoup de choses se sont passées. Pour la première fois, le Conseil d'Etat a élaboré un programme gouvernemental. Dans mon département, nous avons la responsabilité d'anticiper les changements démographiques et d'assurer la cohésion sociale et le bien-être de la population. Dans ce contexte, un rapport avec recommandations sur la politique pour les familles valaisannes a déjà été rédigé. Il sert de document de base à la mise en œuvre concrète. En 2018, le Conseil d'Etat a également défini l'Agenda 2030 avec les objectifs du développement durable.

Par ailleurs, nous avons mené à bien, fait avancer et perfectionné divers projets. J'aimerais notamment citer

les suivants: Ombudsman de la santé et des institutions sociales, planification de structures non hospitalières de soins palliatifs, réaffectation de l'hôpital de Viège, les nouveaux tarifs LAMal du secours en hélicoptère, ajustement de la prise en charge des démences, nouveau positionnement de l'institution Addiction Valais, renforcement des écoles de musique, sauvegarde du patrimoine culturel, charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, réintroduction de l'obligation de suivre des cours pour les nouveaux détenteurs de chiens ainsi que la réorganisation des Offices des poursuites et faillites. Actuellement, la révision totale de la loi sur la santé est en cours. Cette modification législative vise à adapter celle existante à l'évolution du droit fédéral. Elle améliore également un certain nombre de dispositions, en particulier en matière de droits des patients, de qualité des soins et de surveillance. La révision prévoit la régulation des équipements médico-techniques lourds.



L'hôpital Riviera Chablais a ouvert ses portes. D'autres chantiers d'importance, autour du médical, sont en cours dans les hôpitaux de Sion et Brigue. Où en sont-ils ?

Je me réjouis que le nouveau centre-hospitalier de Rennaz ait été inauguré en août 2019, après une longue planification. Les projets d'agrandissement et de transformation des sites hospitaliers de Brigue ont été mis à l'enquête à la fin de l'année 2018. En mai 2019, le Parlement valaisan a validé les demandes de cautionnement pour les sites de Brigue et Sion à hauteur de 400 millions de francs. Les dossiers sont en cours d'analyse et le début des travaux est prévu au printemps 2020. Sur le site hospitalier de Sion, le nouveau parking couvert, qui permet de libérer l'espace nécessaire à la construction de l'extension, a été inauguré à la fin août 2019. Selon le planning actuel, les agrandissements de Sion et Brigue seront mis en service dès 2024 tandis que les parties rénovées des bâtiments actuels seront terminées en 2025 à Brigue et 2026 à Sion.



CARA, M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten avec MM. Mauro Poggia et Pierre-Yves Maillard.

© Agence de presse ARC



100 ans de l'Assemblée plénière de la Conférence des directeurs de la santé.

© GDK-CDS

Le canton du Valais rejoint l'association intercantonale Cara, qu'en est-il exactement ?

Le Valais a fondé en mars 2018 l'association CARA avec les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura et de Vaud. Cette association a pour but de mettre en œuvre un dossier électronique du patient (DEP) unique et commun. Le DEP est une plateforme informatique, régie par une loi fédérale, qui permet aux patients ainsi qu'aux professionnels de santé de s'échanger de manière sécurisée des données médicales. Un des avantages majeurs du projet est d'améliorer la prise en charge du patient et la qualité des soins en facilitant l'accès à l'information par les professionnels, mais également par le patient lui-même.

Par rapport à votre département de la santé, des affaires sociales et de la culture, comment se présente le budget 2020 ?

Le budget 2020 a de nouveau dû être augmenté de 60 millions parce que les coûts dans les domaines de la santé et du social sont en forte augmentation. Ainsi, 20 millions ont été affectés à la réduction des primes individuelles pour soulager les ménages avec des faibles revenus. Cela signifie qu'environ 13 000 personnes recevront des subventions supplémentaires, sur un total de 82 000 personnes subventionnées.

La différence de salaire entre les hommes et les femmes est plus élevée en Valais que dans le reste de la Suisse. Quelles actions vont être mises en œuvre pour palier à ce phénomène ?

Le canton du Valais a signé la charte fédérale pour l'égalité salariale. Dans ce cadre, il exige des entreprises

postulant pour des marchés publics la signature d'un document attestant de sa pratique salariale égalitaire. Parallèlement, il informe les entreprises des moyens disponibles pour analyser l'égalité salariale et mettre en œuvre des mesures pour promouvoir l'égalité. Aujourd'hui, 11 communes ont également signé cette charte.

Par ailleurs, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille collabore avec des institutions publiques ou parapubliques pour servir de modèles en la matière. Dans un second temps, des actions en direction des entreprises seront effectuées; le Bureau fédéral de l'égalité propose d'utiliser le logiciel ARGIB, qui permettra de tester les sociétés de moins de 50 collaborateurs et collaboratrices. Le système LOGIB fonctionne déjà très bien mais pour les plus grandes structures seulement. Dans tous les cas, le travail de sensibilisation et d'information reste central.

Une révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) est mise en consultation. Pouvez-vous nous en donner les grandes lignes?

La révision de la LIAS fournit des précisions supplémentaires sur l'organisation de l'aide sociale, en spécifiant le rôle des différents acteurs chargés de l'appliquer, notamment en régionalisant les centres médico-sociaux en 5 entités au lieu de 13 actuellement. La prévention sociale et la réinsertion socio-professionnelle ont été davantage mises en évidence dans ce texte. Ces prestations peuvent permettre d'éviter un recours à des aides financières en favorisant le maintien de l'autonomie des personnes concernées.



Ouverture du Café Weri à Brigue.
© SC/DK – Soblue Weina

Réception du Nouvel An du Conseil d'Etat valaisan.

© Raphaël Fiorina





Inauguration du parking Sion HVS.
© Hôpital du Valais

Le projet maintient le remboursement de l'aide sociale à l'exception d'une amélioration de la situation financière pour les personnes à faibles revenus suite à la reprise d'une activité lucrative, afin notamment de favoriser la réinsertion des bénéficiaires et de les encourager à recouvrer leur autonomie.

Un nouveau chapitre concerne la protection des données ainsi que l'échange automatique des informations. Il permet un échange automatisé de ces dernières par le biais du nouveau logiciel informatique destiné à la gestion de l'aide sociale dont la mise en production devrait intervenir au 1^{er} janvier 2021. Enfin, les articles relatifs au financement des organisations à caractère social ont été complètement repensés sur la base de la pratique en vigueur, la législation actuelle ne correspondant plus aux besoins.

De plus, elle établit également des règles claires pour la vérification de l'octroi illégal de l'aide sociale. L'actuel décret d'une validité de 5 ans est ainsi intégré dans le projet de loi.

Pourquoi souhaitez-vous voir les moyens de lutte contre le travail au noir et le dumping social et salarial être renforcés ?

Déjà estimés en 2001 à quelque 37 milliards de francs par an (soit 9,3% du PIB) pour l'ensemble de la Suisse, les travaux exécutés au noir en violation de dispositions légales ont été évalués en 2014 à 45 milliards. Par extrapolation sur le PIB valaisan, cela représente pour notre canton 1,2 milliard de chiffre d'affaires non déclaré, avec ses conséquences directes sur l'emploi. Les pertes qui en découlent en matière d'impôts et de cotisations sociales sont importantes; il convient ainsi d'être proactif et innovant pour lutter contre ce phénomène et assurer une prévention efficace. Le projet de renforcement a pour but de fournir aux autorités des moyens d'investigation efficaces et adaptés aux nouvelles circonstances du marché du travail et ainsi de garantir une saine concurrence, ceci en faveur des entreprises exemplaires.

Au cœur de Sion a été ouvert le centre culturel des Arsenaux. De quoi s'agit-il ?

Le Centre culturel des Arsenaux réunit, sur un site près du centre-ville, la Médiathèque-VS Sion, les Archives de l'Etat, un restaurant d'application pour former des jeunes apprentis ainsi que l'Association Culture Valais Wallis Kultur et la direction du Service de la culture qui œuvre pour sa promotion. C'est d'abord un lieu de vie pour tous celles et ceux qui souhaitent s'informer,



M. Alain Berset et M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten.
Faire face au danger d'avalanche.
Accès en tant que site du patrimoine mondial.
© SC/DK – Olivier Maire



Inauguration du centre culturel des Arsenaux à Sion.

© SC/DK – Olivier Maire

se former, se cultiver ou simplement passer un bon moment. Ils ont été 236 000 citoyens à passer la porte du centre l'année dernière. Les Arsenaux: un centre pour Bien vivre en Valais.

Qu'aimeriez-vous voir arriver à terme ou être en bonne voie d'ici à la fin de votre mandat?

De nombreux projets importants sont en cours. Permettez-moi l'énumération de certains:

- Planification des soins de longue durée ainsi que des places en institutions sociales pour les personnes en situation du handicap;
- Obligation de mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé;



MK, campagne contre la violence domestique.

© DR

- Définition de la politique en faveur des personnes âgées;
- Concrétisation de la politique familiale valaisanne 2030;
- Concours d'architecture du Pôle muséal à Sion;
- Pose de la première pierre de l'extension des hôpitaux de Sion et Brigue;
- Décision de crédit d'engagement pour la modernisation et
- l'extension des infrastructures du Centre médico-éducatif de la Castalie à Monthey.